



Saint-Charles-de-Bellechasse

APPEL DE CANDIDATURE

Identification de l'emploi

Poste : Directeur (trice) de service en sécurité incendie

Supérieur immédiat : Directeur général et secrétaire-trésorier

Sommaire du poste

Les municipalités de Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse et Saint-Michel-de-Bellechasse désirent se doter d'un Directeur (trice) de service en sécurité incendie (DSSI) commun de leur service de protection et de prévention des incendies.

Le DSSI sera chargé de la gestion de l'organisation, de l'opération et de l'administration des services de sécurité en incendie de chacune des parties. Les principaux mandats du DSSI seront d'assurer la gestion du personnel, le respect du schéma de couverture de risque, de viser une optimisation de l'utilisation des équipements disponibles, d'assurer la formation continue du personnel, de chercher à uniformiser les protocoles d'intervention et d'assurer l'amélioration continue des interventions d'entraide.

Sous l'autorité du directeur général de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, le DSSI voit à l'élaboration et la réalisation du plan d'action annuel des trois municipalités et effectue des recommandations au Comité inter-municipal de protection et prévention des incendies du nord de Bellechasse (CIMPPI) relativement au respect du schéma de couverture de risques.

Responsabilités

Le DSSI aura pour charge les principales responsabilités suivantes :

GESTION

- Agir à titre de directeur des opérations lors des opérations d'urgence incendie, de désincarcération ainsi qu'en matière de sécurité civile sur les territoires desservis;
- Supporter les directeur adjoints ou chefs de caserne dans la réalisation du plan d'action du CIMPPI et coordonner les activités impliquant les trois municipalités;
- Superviser et diriger le personnel des trois brigades incendies et, lors d'intervention nécessitant la présence de l'entraide municipale, émettre toute directive au responsable de toute autre brigade relevant de sa responsabilité;
- Maintenir les casernes incendies en ordre, fonctionnelles et sécuritaires;
- Faire part, par écrit, aux directeurs généraux, et ce, dès qu'il survient, tout conflit pouvant nuire à la bonne gestion des brigades;
- Formuler au conseil de chaque municipalité et au CIMPPI des recommandations pertinentes en regard des sujets suivants : l'achat d'appareils et d'équipements, le recrutement de personnel, l'entretien des casernes et sur toute autre action à poser pour assurer le maintien ou l'amélioration de la sécurité incendie dans les municipalités.

COORDINATION

- Procéder à la lutte contre les incendies, aux sauvetages lors de ces incendies ainsi qu'à l'utilisation et la supervision des outils de désincarcération ;
- Élaborer et implanter les protocoles de déploiement des ressources afin d'augmenter l'efficacité de l'entraide dans le cadre des interventions en incendie et en sécurité civile;
- Assurer le perfectionnement et mettre en place un programme mensuel d'entraînement uniformisé des membres du personnel des services, basé sur le canevas de l'ÉNPQ afin d'obtenir un maximum d'efficacité et de sécurité.

ADMINISTRATION

- Participer à l'élaboration des budgets de chacun des SSI pour approbation par les conseils municipaux et assurer leur suivi;
- Réaliser les inventaires complets des équipements disponibles et remettre une copie annuellement à l'administration municipale;
- Élaborer les descriptions de tâches permettant d'établir un organigramme et connaître les responsabilités des acteurs de chacun des SSI;
- Compléter les rapports informatiques facilitant la cueillette des données et la production des rapports exigés dans le cadre du schéma de couverture de risques;

- Regrouper certaines fonctions administratives, de gestion et de prévention afin d'optimiser les tâches et responsabilités;
- Effectuer les rapports d'activités requis par le CIMPPI.

PRÉVENTION

- Superviser et organiser les visites de prévention dans les résidences à risque faibles et moyens effectués par chacun des SSI.

AUTRES

- Effectuer toutes autres tâches connexes que lui confie son supérieur immédiat, les conseils municipaux et la Loi.

Exigences / atouts

SCOLARITÉ :

- Détenir le cours d'Officier 1 ou l'équivalence.

EXPÉRIENCE DE TRAVAIL :

- Posséder au moins dix (10) ans d'expérience comme pompier, dont trois (3) en gestion d'un service d'incendie.

ATOUPS :

- Avoir une connaissance approfondie du schéma de couverture de risques de la MRC ;
- Avoir obtenu avec succès le cours de recherche de causes et circonstances incendie reconnu.

CONNAISSANCES INFORMATIQUES :

- Maîtriser les outils informatiques de la suite Office et Internet. La maîtrise du logiciel Première ligne est un atout.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Intégrité
- Leadership
- Écoute
- Analyse et synthèse
- Initiative
- Habileté de communication
- Créativité
- Proactivité
- Tolérance au changement et à la pression
- Planification – Organisation
- Prise de décision
- Souci du détail
- Discrétion
- Autonomie

Conditions de travail

Statut :	Temps plein
Horaire de travail :	40 heures / semaine. Peut être appelé à travailler de soir à l'occasion et selon les besoins ou les urgences
Salaire :	Selon les compétences et l'expérience pertinente et ce, en respect de l'échelle salariale en vigueur.

Dépôt de candidature

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae à l'attention du directeur général de la municipalité avant le 17 novembre 2017, 16h00, par courrier ou par courriel.

Les entrevues auront lieu le 24 novembre 2017.

Jean-François Comeau, directeur général

Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
2815 avenue Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse QC G0R 2T0
Tél. : 418 887-6600
Courriel : jfcomeau@saint-charles.ca